

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

N° 83/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 juin 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2024

Objet de la délibération :

DMO tripartite CCLL / Syndicat scolaire / Commune de Tarcenay-Foucherans pour les travaux de voirie autour de l'école

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	52
- Absent(e)s :	45
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	12
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-sept juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Marie-Pierre GRANDJEAN par Philippe MARECHAL, Mireille PICARD par Nathalie LAURENT, Joël BOLE par Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR par Sandrine CLADY, Jean-Michel LIEVREMONT par Bernard HUOT-MARCHAND, Yves GAMELON par Claude CURIE, Joëlle MAURICE par Christian MESNIER, Laurent BROCARD par Félix CHOPARD, Patrick SEBILE par Laetitia LABERTERIE, Maxime GROSHENRY par Christophe FAIVRE-PIERRET, Sébastien LAITHIER par Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT par Jean-Claude STADELMANN, Angèle LIME par Sarah FAIVRE

Procuration

Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Laetitia ROGNON, Sylvie LHERITIER, Catherine GRANDJACQUET, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Pascal GOSSE, Jean-Marie DALOZ, Mickael NICOLET, Bernadette FAILLENET, Gaëtan MILLE, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. JACQUOT Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les travaux de construction d'un site unique scolaire et périscolaire sur la commune de Tarcenay-Foucherans porté par le Syndicat Intercommunal d'Education 2000,

Considérant que les travaux du lot voirie réseaux divers relèvent de la compétence de la commune de Tarcenay-Foucherans et de la CCLL,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver un seul maître d'ouvrage pour garantir une bonne coordination des travaux,

Considérant que le SIE 2000 reversera la part des subventions perçues sur le lot VRD au prorata de la répartition des travaux relevant de la compétence de chacune des parties,

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIE 2000 concernant le lot n°1 de voirie et réseaux divers selon la répartition suivante :

	Montant estimé HT	Pourcentage de répartition
SIE 2000	350 814,90 €	59,6 %
Tarcenay-Foucherans	210 588,30 €	35,8 %
CCLL	27 051,60 €	4,6 %
TOTAL	588 454,80 €	100 %

- Autorise le président à signer la convention tripartite de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIE 2000 et la commune de Tarcenay-Foucherans.

Fait et délibéré en séance, le 27.06.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

